



Laboratoire départemental d'analyses du Tarn
32, rue Gustave Eiffel | 81011 ALBI CEDEX 9
tél. : 05 63 47 57 75 | fax : 05 63 46 07 38
courriel : lda@tarn.fr | <http://lda.tarn.fr>



Albi, le 4 AOUT 2019

DECLARATION SUR LA POLITIQUE DE QUALITE SUIVIE PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Depuis sa création, le laboratoire départemental d'analyses du Tarn est un service du Conseil départemental du Tarn, disposant d'une indépendance technique. Ses compétences s'étendent sur 4 secteurs d'activité : la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments, la formation et l'hydrologie-environnement.

Dans le secteur de la santé animale, les analyses pratiquées dans les élevages du département permettent la détection, l'éradication ou la prévention des maladies animales et des zoonoses (maladies communes et transmissibles des animaux aux hommes).

Ces analyses participent à la qualification des cheptels nécessaire à la commercialisation des animaux et des produits.

Les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et des analyses des eaux de consommation humaine ou de loisirs contribuent pour leur part, à la sécurité alimentaire et à la protection de la santé humaine.

Les professionnels, les entreprises et les administrations du secteur de l'agro-alimentaire et de la qualité des eaux disposent ainsi d'outils pertinents au travers de ces analyses et conseils.

De plus, le contrôle des eaux naturelles, des effluents et déchets des collectivités, des industriels et des particuliers participe à l'évaluation des problèmes environnementaux.

Le système de management de la qualité mis en œuvre au sein du laboratoire a été validé par les différentes accréditations accordées par le COFRAC (COmité FRançais d'ACcréditation) depuis plusieurs années (portée disponible sur www.cofrac.fr). Ce système performant se construit dans un processus d'amélioration continue, pour répondre à l'évolution des réglementations nationale et européenne.

Cette démarche garantit la compétence, l'impartialité et la qualité d'expertise de cet outil départemental pour lequel la satisfaction des clients, aussi bien professionnels, institutionnels que particuliers s'affiche comme objectif prioritaire.

Cette écoute repose sur la compréhension de leurs attentes en matière de performances, de délais et de coûts, à laquelle répond un panel étendu d'activités.

A cet effet, l'Assemblée Départementale que je préside, valide annuellement cette démarche par le vote d'un budget concrétisant les efforts à engager en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les ressources déployées garantissent le maintien d'une performance technique de qualité ainsi que des équipes en nombre suffisant pour y répondre.

Enfin, dans le souci d'une gestion optimale des deniers publics face à un environnement technique et économique très évolutif, il m'a paru nécessaire d'assurer la pérennité de ce service public.

Trois autres Départements, le Gers, le Lot et le Tarn et Garonne ont engagé la même démarche.

Le 9 décembre 2013, nos quatre collectivités ont donc signé une convention portant création d'une entente interdépartementale, nommée « Public labos », et le 16 Novembre 2018, le Conseil Départemental a voté une délibération en vue de l'évolution de l'entente Public Labos vers une organisation plus intégrée de type G.I.P. (Groupement d'Intérêt Public).

Le Président du Conseil départemental,

Christophe RAMOND